

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2016

L'An Deux Mille seize le dix-neuf octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr BLANC Jean-Claude, Maire.

Présents : Mmes COULOMB Stéphanie, Arlette DARBAS, Patricia SISTAC et Mrs Thierry BONCOURRE, Serge DUPRAT, Claude MAZIERES, Philippe BONIFAS, Mathieu FORMOSA

Absent/excusé : Éric ARAUJO

Mme LOUBIERES Nathalie (Secrétaire) est présente

Secrétaire de séance : Patricia SISTAC

1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 septembre 2016

Approuvé à l'unanimité

2 - Délibération sur l'actualisation de la convention type pour la mise à disposition de matériel (tractopelle) par la communauté de Communes

Monsieur le Maire informe au conseil du courrier reçu de la Communauté de Communes concernant l'actualisation de la convention type pour la mise à disposition de matériel (tractopelle) ainsi que le certificat administratif pour refacturation des frais de mise à disposition.

Monsieur le maire souhaite effectuer les fossés sur le chemin de cimetière. Au vue du devis de la Colas, le prix proposé par la Communauté de Communes est plus attractif.

Après discussion, le conseil approuve à l'unanimité.

3 - Délibération sur l'intégration du Lotissement La borde Basse dans le domaine communal

Monsieur le Maire rappelle au conseil l'engagement de l'intégration des voix et réseaux du Lotissement Borde Basse dans le domaine communal.

Le service de l'électricité a donné un avis favorable

Le Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège doit délibérer dans un premier temps pour donner leur avis ; puis, dans un deuxième temps, la commune délibérera pour la reprise du lotissement.

Après discussion le conseil décide de reporter cette délibération après avis de la Communauté de communes. Cette décision devrait être prise avant la fin de l'année.

4 - Délibération sur les prix et la durée des concessions dans le cimetière communal

Monsieur le Maire sollicite le conseil concernant la révision des tarifs et durée des concessions du cimetière communal.

Actuellement, les concessions

- sont perpétuelles ;
- le prix du m2 est à 5 €,
- les droits d'enregistrement sont à 25 €
- la répartition est de 2/3 pour la commune et 1/3 pour le CCAS

exemple : pour la vente d'une concession de 6 m2, le montant est de 30 € (20 € pour la commune et 10 € pour le CCAS). A cela, il faudra rajouter 25 € de frais d'enregistrement soit un total de 55 €.

Après discussion, le conseil décide, avec 7 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, de ne pas augmenter le prix au m2. Toutefois, les concessions seront vendues pour une durée de 50 ans.

5 - Délibération sur le prix de rétrocession des concessions de fondateurs à la commune

Monsieur le maire demande au conseil de se prononcer sur le prix de rétrocession des concessions de fondateurs à la commune.

Il faut savoir qu'il existe deux façons de reprendre les concessions n'ont utilisé. En effet, lorsqu'un fondateur de concession (propriétaire) souhaite rétrocéder une concession, la commune entend une participation financière. Dans le cas où le fondateur souhaite l'abandonner, il n'existe pas de partie financière.

Après discussion, le conseil décide, autant dans l'abandon que la rétrocession, de ne pas indemniser le fondateur.

6 - Délibération sur la convention de participation en Prévoyance au CDG 31

Monsieur le Maire donne la parole à Claude MAZIERES et Serge DUPRAT qui ont assisté à la réunion d'information organisée par le Centre de Gestion.

La commune a jusqu'au 31 décembre, pour délibérer sur l'adhésion à la prévoyance avec ou sans de participation de l'employeur. De plus, durant les 6 premiers mois, aucun questionnaire médical ne sera demandé.

Après discussion, le conseil décide d'adhérer avec une participation de 7 €. Cette décision est prise dans le cas où un agent souhaiterait adhérer plus tard.

7 - Délibération sur la convention de participation en santé au CDG 31

Monsieur le Maire donne la parole à Claude MAZIERES et Serge DUPRAT qui ont assisté à a réunion d'information organisée par le Centre de Gestion.

Actuellement, aucun des agents ne souhaitent adhérer à cette couverture santé.

Après discussion, le conseil décide d'adhérer avec une participation de 7 €. Cette décision est prise dans le cas où un agent souhaiterait adhérer plus tard.

8 - Réflexion sur le devis de l'éclairage de l'église

Monsieur le Maire communique au conseil le devis de la société CEG concernant l'éclairage de l'église pour un montant de 567.17 €.

Après discussion, le conseil décide de reporter cet ordre du jour lorsque la SOBECA (entreprise mandatée par le SDEHG) aura effectuée les devis.

9 - Questions diverses

- Nous n'avons toujours pas de réponse de la mise en place d'une boîte aux lettres plus grande
- L'attelage au camion a été installé. Il ne manque que la partie électrique.
- Arlette DARBAS propose d'installer les volets à l'étage de la mairie afin de permettre une économie d'énergie et l'embellissement de la mairie.

10 - Information du Maire

- L'éclairage public de la rte de Caujac est à l'étude par la SOBECA, qui a été mandatée par le SDEHG
- Effacement des lignes pour la deuxième tranche du bourg : Monsieur est très mécontent car aucun boîtier n'est encastré et la maçonnerie a été mal réalisée. Monsieur le Maire attend des réponses de la part du responsable du SDEHG concernant notre secteur.
- Entreprise de câblage pour faire suite à l'effacement des lignes téléphoniques : nous sommes dans l'attente de nouveaux devis.
- L'entreprise TIGF va procéder à des travaux sur le réseau durant les prochaines semaines.

- Réception d'une proposition de service de livraison de courses à domicile pour les habitants effectué par Castel livraison.
- Le portail de l'aire de jeux va être refait durant les vacances scolaires car il n'est pas aux normes
- Monument aux morts : les employés ont effectué quelques travaux. Il a été proposé de remplacer les jardinières par des vasques. Cette proposition sera revue au printemps.
- Vendredi 21 octobre : RDV avec Michel LESTRADE au sujet de l'acquisition du château.
- Vendredi 28 octobre : RDV avec l'ATD pour la suite de l'analyse financière.
- Monsieur le Maire rappelle la cérémonie du 11 novembre. Il rappelle que l'information sera affichée sur les panneaux de la commune et ne sera pas distribuée dans les boîtes aux lettres.

Séance levée à 21h30